

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice), point(s) de contact : Service Commande Publique, 53 boulevard René Cassin, F - 06200 Nice, Tél : +33 493187589, courriel : Charlotte.durbano@cotedazurhabitat.fr
Code NUTS : FRL03

Code d'identification national : 49271391200011

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.cotedazurhabitat.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_x4Dh7br6DQ,

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

I.5) Activité principale : Logement et équipements collectifs

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Marché d'exploitation de chauffage de type MCI pour les installations de chauffage urbain de St Augustin

Numéro de référence :

Chauffage urbain St Augustin

II.1.2) Code CPV principal : 50720000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : La présente consultation concerne un marché d'exploitation de chauffage de type MCI pour les installations de chauffage urbain de St Augustin. Elle est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L.2124-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et des articles R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à 5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

09323000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Nice

II.2.4) Description des prestations : Le présent marché est un marché à prix global et forfaitaire, à l'exception de la prestation R1 relative à une consommation d'énergie thermique.

Les installations de chauffage urbain se situent à Nice Saint-Augustin dans le quartier des Moulins. Des bâtiments hors du périmètre de Côte d'Azur Habitat sont alimentés en énergie thermique par le réseau urbain via des sous stations.

En l'occurrence, il s'agit aujourd'hui des bâtiments communaux suivants :

- la piscine municipale de Nice - Saint-Augustin,
- le groupe scolaire du Bois de Boulogne.

II.2.5) Critères d'attribution :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 40

Prix - Pondération : 60

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 5200000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le présent marché est conclu pour une durée de un an, renouvelable une fois, sans que la durée totale n'excède 2 ans. La reconduction est tacite. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne peut refuser la reconduction.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : La valeur estimée indiquée ci-dessus comprend le montant estimé du marché sur 2 années.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Capacités professionnelles, techniques et financières. Pour vérifier que les candidats satisfont aux conditions de participation

et conformément à l'arrêté publié au Journal Officiel du 31 mars 2019, les candidats devront fournir les pièces listées ci-après:

*déclaration sur l'honneur : le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

*lettre de candidature : modèle daj dc1 dans sa dernière version en vigueur, ou équivalent.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection : *une déclaration du candidat : modèle daj dc2 dans sa dernière version en vigueur, ou tout autre document faisant apparaître:

-la déclaration chiffre d'affaires global : (article 2-i 1° de l'arrêté du 22 mars 2019 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles; pour les entreprises nouvellement créées, le candidat est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen qu'il juge équivalent).

-la déclaration d'effectifs (tableau joint au règlement de consultation) (article 3-i 3° de l'arrêté du 22 mars 2019): déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années).

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection : 1)Certificats de qualifications professionnelles : (Article 3-I 12° de l'arrêté du 22 mars 2019 - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.) (confer qualifications ou références équivalentes précisées à l'article 2.3 du règlement de consultation).

2)Les principales prestations exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces visées ci-dessus relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent marché.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché.

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURES

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 17/05/2022 à 12 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 3 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 17 mai 2022 à 17 h 00

Lieu : Siège de Côte d'Azur Habitat

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : La date d'ouverture des offres mentionnée n'est qu'indicative.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le présent marché fera l'objet d'une nouvelle consultation à l'expiration de sa période de validité.

VI.2) Informations sur les échanges électroniques :

La commande en ligne sera utilisée.

La facturation en ligne sera acceptée.

Le paiement en ligne sera utilisé.

VI.3) Informations complémentaires :

Critères d'attribution:

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

Le prix : La note concernant le prix de l'offre sera évaluée pour 60 %

La qualité de l'offre: La qualité de l'offre sera évaluée pour 40% de la note totale, au vu des éléments fournis et du contenu du cadre du mémoire technique explicatif à fournir :

1) Les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations du marché (20%, soit 4 points)

a) Organigramme de l'encadrement des personnels avec noms et qualifications (CV et références) des interlocuteurs (5%, soit 1 point).

b) Composition des équipes d'intervention dédiées au marché pour assurer les prestations de type P2 avec

indication de l'effectif, des qualifications nominatives des personnels. (15%, soit 3 points).

2) Moyens techniques et matériels particuliers mis en place pour l'exécution du marché et dispositions prise par le candidat pour les dépannages et le respect des délais d'intervention (20%, soit 4 points)

a) Mesures prévues pour une meilleure maîtrise de l'énergie. (10%, soit 2 points).

b) Le fonctionnement du service pour intervention et d'astreinte, avec les moyens mis en oeuvre pour respecter les délais et la communication avec le client et les locataires (10%, soit 2 points).

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice Services des greffes, 18, avenue des Fleurs, F - 06050 Nice, Tél : +33 489978600, courriel : Grefte.tanice@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel (article L551-1 et suivants du CJA)

Référé contractuel (article L551-13 et suivants du CJA)

REP

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 15 avril 2022